Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier

Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier

Band: 29 (2013)

Artikel: Entre exclusions et hésitations : femmes et syndicalisme dans l'horlogerie au 19e siècle (1830-1912)

Autor: Marti, Laurence

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-520259

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Entre exclusions et hésitations. Femmes et syndicalisme dans l'horlogerie au 19e siècle (1830-1912)

Laurence Marti

Dans un article consacré à l'histoire des femmes dans le mouvement ouvrier, Brigitte Studer relève fort judicieusement qu'il s'agit autant, sinon plus, d'une «histoire d'absence que de présence, de silences que de discours»[1]. Le fait de s'intéresser à l'horlogerie, industrie dans laquelle les ouvrières ont sans doute atteint l'un des plus forts degrés d'organisation, n'y change rien, l'analyse se heurte à la rareté des sources et à cette caractéristique qu'un simple survol des documents suffit à saisir: la plume et la voix des archives sont masculines et les images et récits qu'elles nous livrent relèvent davantage d'un discours sur les ouvrières que par les ouvrières. Pendant tout le 19e siècle, le mouvement ouvrier horloger sera dirigé par des hommes et c'est entre hommes que l'on débat de la pertinence d'intégrer ou non les ouvrières dans le mouvement. Une limite importante à la recherche, dont il faut s'accommoder, mais qui, à elle seule, en dit long sur le cadre dans lequel prend forme la mobilisation des ouvrières. Pour stimuler la réflexion, point donc de grands noms féminins comparables aux Coullery, Schwitzguébel, Guillaume et autres grands militants horlogers dont l'histoire officielle n'a de cesse de rappeler la mémoire, pas de récits, ni de souvenirs d'ouvrières comme en ont laissés ouvriers et militants horlogers.

La tâche est d'autant plus ardue que la période qui nous intéresse ici se révèle particulièrement tortueuse. Elle va des premières tentatives de regroupements à la fin des années 1830 jusqu'à la constitution, en 1912, de la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère (FOIH), premier organe unifié à caractère durable. Ces septante années ont été marquées

1 Brigitte Studer, «"Dispositions naturelles" et organisation sociale: la place des femmes et le rôle de la famille dans le mouvement ouvrier», in *Les origines du socialisme en Suisse romande 1880-1920,* AEHMO, Cahier n° 5, 1988, p. 219.

par la création de dizaines d'associations, syndicats, sociétés, sections ou fédérations à la durée de vie très variable, par des moments de tâtonnement et d'affrontement idéologiques, par des avancées spectaculaires, mais aussi par des reculs et des échecs retentissants, dont les archives ne conservent souvent que des fragments dispersés.

Retrouver dans cet écheveau le fil de l'histoire de la mobilisation des ouvrières représente un travail de longue haleine: ce n'est en effet qu'en réunissant les bribes d'information présentes dans les règlements des organisations ou dans les procès-verbaux des multiples séances de sections, quand par bonheur ces documents ont été conservés, ou encore dans les articles d'une presse syndicale alors balbutiante, que, peu à peu, il devient possible d'en dessiner les traits caractéristiques et d'en dresser les enjeux. Jusqu'ici ce travail n'a pas été mené de manière systématique et le présent article repose sur un premier sondage des archives.

Présence des femmes

La présence des femmes dans l'horlogerie en Suisse est un fait attesté depuis le 18e siècle, mais il n'est guère possible d'en chiffrer l'importance avant la fin du 19e siècle. Entre 1880 et 1910, le nombre d'ouvrières ne cesse de croître, mais au même rythme que celui des ouvriers et les recensements successifs de la population font état d'environ un tiers de femmes actives dans cette branche. Un nombre important pour un secteur industriel, mais qui reste tout de même très éloigné des proportions rencontrées dans l'industrie textile au même moment (70 à 80% de femmes selon le type de production).

Le développement des fabriques dans l'horlogerie s'avère beaucoup plus lent et tardif que dans d'autres branches. Jusqu'à la fin du 19e siècle la production se fait encore principalement à domicile ou dans de petits ateliers. Selon une estimation de la Fédération jurassienne, 15% seulement des ouvriers travaillent en fabrique en 1875, sans qu'il n'existe de réelle différence entre hommes et femmes[2]. Ce n'est qu'au tournant du 20e siècle que le changement intervient: en 1905, 63% des actifs de la branche travaillent désormais en fabrique. Mais contrairement une fois

2 *Bulletin de la Fédération jurassienne,* 34, 22.8.1875, p. 4.

encore à ce que l'on observe dans d'autres industries, les femmes n'y sont pas surreprésentées et c'est à domicile qu'elles continuent à travailler en priorité, où elles constituent 48% de la main-d'œuvre[3].

La proportion d'ouvrières en fabrique n'augmentera que lentement, de 34 à 38 % entre 1895 et 1911[4], et restera en dessous de la moyenne de l'industrie pour cette période. Un exemple comme la fabrique Louis Brandt & Frère (Omega) à Bienne qui compte déjà plus de la moitié de femmes en 1900[5] relève de l'exception et ce n'est qu'à partir de la Première Guerre mondiale que la main-d'œuvre féminine va faire l'objet d'un recrutement intensif en fabrique.

Nombre de personnes actives dans l'horlogerie entre 1880 et 1910[6]

	1880	1888	1900	1910
Total	43 905	44 147	52 752	53 212
Femmes	14 716	14 010	17 374	18 417
En %	33.5	31.7	32.9	34.6

Durant toute cette période, davantage que la structure de production, c'est le métier qui représente la variable la plus pertinente pour une analyse des rapports de genre. L'horlogerie repose alors sur une division du travail extrêmement poussée, qui s'accentuera encore à la fin du 19e siècle, et plusieurs dizaines de métiers différents (plus de soixante en 1873) interviennent dans la fabrication de la montre. Les ouvrières ne s'y répartissent pas de manière uniforme: certaines «parties» sont très strictement féminines, alors que d'autres au contraire sont réservées aux hommes. En 1873, on recense par exemple à Saint-Imier 240 polisseuses de toutes sortes, mais aucun polisseur[7], tandis que deux femmes seulement figurent parmi les 286 monteurs de boîtes que compte le district de Porrentruy en 1889[8].

3 Statistiques reprises de Christophe Koller, *L'industrialisation et l'État au pays de l'horlogerie,* Courrendlin, Éditions CJE, 2003, p. 170-172.
4 Chiffres cités dans Sabine Christe, Nora Natchkova, Manon Schick, Céline Schoeni, *Au foyer de l'inégalité,* Lausanne, Éditions Antipodes, 2005, p. 308.
5 Joëlle Knobel, *Une manufacture d'horlogerie biennoise: la Société Louis Brandt & Frère (Omega), 1895-1935,* Université de Neuchâtel, Mémoire de licence, 1997.
6 Source: Office fédéral de la statistique, recensements fédéraux de la population.
7 *Mitteilungen des bernischen statistischen Bureau's,* T. VIII/IX, 1873, p. 620-621.
8 «Die gewerblichen Betriebe und Unternehmungen des Kantons Bern», in *Mitteilungen des bernischen statistischen Bureau's,* Berne, 1891.

Généralement la division n'est pas toujours aussi stricte, mais au sein d'un même métier les opérations effectuées par les ouvrières passent souvent pour secondaires ou moins intéressantes que celles réalisées par les hommes. Les salaires féminins se situent aussi dans une fourchette de 50% à 75% inférieure aux salaires masculins. En 1873, les salaires journaliers masculins oscillent entre 5 et 10 francs en ville de Saint-Imier, pour des salaires féminins qui n'y dépassent pas 2 à 3 francs[9].

Un mouvement ouvrier précoce et fort

En matière d'organisation ouvrière, l'horlogerie représente l'une des branches les plus précoces et les plus actives[10]. Comme le relève Gerber, cette période présente une double caractéristique: une solidarité professionnelle qui tend à surpasser la solidarité de classe et une discontinuité du développement des organisations syndicales[11]. Les premiers essais de regroupements apparaissent dès la fin des années 1830, avec la création d'associations dans la bijouterie et chez les ouvriers pierristes de Genève en 1838 et 1839. D'autres suivront, intégrant souvent patrons et ouvriers, et défendant des buts mutualistes, d'entraide et de protection du métier. C'est toutefois surtout à partir du premier congrès de l'Association internationale des travailleurs de Genève en 1866 que le développement du mouvement ouvrier devient plus significatif dans l'Arc jurassien, renforcé quelques années plus tard par la création de la Fédération jurassienne (1871) et l'émergence d'un courant anarchiste. De nombreuses organisations strictement ouvrières voient le jour avec des perspectives plus révolutionnaires. Leur durée de vie n'en reste pas moins limitée ; elles peinent en effet à faire face aux dissensions internes et aux difficultés économiques des années 1870. Il faut alors attendre les transformations intervenues dans les structures de production, à partir des années 1880, et l'élan redonné par la fondation de la deuxième

9 *Mitteilungen des bernischen statistischen Bureau's, op. cit.*, p. 620-621.

10 Voir à ce sujet: Marc Perrenoud, «Syndicats ouvriers et grèves dans l'horlogerie suisse», in *L'Homme et le Temps en Suisse, 1291-1991,* La Chaux-de-Fonds, Institut L'homme et le Temps, 1991, p. 249-264, Jean-Frédéric Gerber, «Le syndicalisme ouvrier dans l'industrie suisse de la montre de 1880 à 1915», in Erich Gruner, *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914,* Band II/1, Zurich, Chronos Verlag, 1988, p. 479-528

11 Jean-Frédéric Gerber, *op. cit.,* p. 479.

Internationale en 1889 pour voir renaître le mouvement syndical chez les horlogers. Officiellement, en 1890, on parle de 5000 ouvriers se répartissant dans une dizaine de fédérations, dont celles, très puissante des monteurs de boîtes, forte de 1400 membres[12]. Mais il est bien difficile d'estimer avec exactitude le nombre de membres que comptent les innombrables sections locales ou régionales fédérées ou indépendantes qui fleurissent alors.

Durant toute la période, l'activité syndicale repose d'abord sur la défense du métier, mais elle prendra une coloration parfois plus révolutionnaire, durant les années 1860 à 1870, puis surtout au début du 20e siècle, avec l'adoption par certains militants des idées socialistes et le souci de développer une unité du mouvement ouvrier. Plusieurs tentatives dans ce sens, dont la Fédération horlogère suisse créée en 1886 avec le patronat, n'auront qu'un caractère éphémère, et il faudra attendre 1912 pour que se mette en place de manière durable la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère (FOIH).

Évaluer le taux de syndicalisation dans ce contexte se révèle impossible, tant les fluctuations sont importantes et le dénombrement des membres aléatoire. L'une des premières estimations porte sur 1912 au moment de la création de la FOIH: le taux est alors d'environ 30 à 34%[13], soit l'un des plus élevés de toute l'industrie, juste après l'imprimerie. Et sur les 14 500 membres de la FOIH à cette date, on compte environ un tiers de femmes. Ce qui correspond selon nos estimations à un taux de syndicalisation de l'ordre de 28 à 30%, soit un taux légèrement inférieur à celui des hommes (situé entre 32 et 35%), mais en revanche très supérieur à celui des autres secteurs, notamment celui de l'industrie textile qui ne dépasse guère les 5%. Ce taux reste une estimation grossière et il correspond plutôt à un pic de l'activité syndicale, les débuts de la FOIH étant marqués par un effort de recrutement intense surtout auprès des femmes, mais on peut toutefois considérer que le

12 François Kohler, «Une bannière ouvrière, Tramelan, 1893», in *Panorama du Pays jurassien, t. 3, La Mémoire du Peuple,* Porrentruy, Société jurassienne d'émulation, 1983, p. 101.

13 Calculs établis par l'auteure sur la base des informations figurant dans Urs Meyer, *Die Fédération des Ouvriers de l'Industrie Horlogère (1912-1915). Analyse einer frühen Uhrengewerkschaft,* Dissertation, Universität Bern, 1998, p. 187-188. La fourchette établie dépend de la prise en compte ou non des apprentis et aides dans le nombre total d'ouvriers et ouvrières.

mouvement ouvrier horloger, après avoir été précoce, représente en fin de période un exemple de forte organisation tant des ouvriers que des ouvrières.

Une organisation sous contrôle

Pour autant que l'on puisse en juger, l'organisation des ouvrières suit largement les fluctuations générales du mouvement syndical horloger. Les associations mixtes ou féminines dont nous avons pu retrouver la date de fondation remontent toutes à des moments de forte activité: fin des années 1860 et 1880 ou début 1900. Ces organisations reposent aussi, à l'image de celles des ouvriers, sur un regroupement par métiers qui reproduit la division sexuelle du travail. Les associations ou syndicats peuvent ainsi n'être constituées que de femmes, c'est le cas des «dames polisseuses et chaînistes» de Genève regroupées en une société de secours mutuels en 1869, du Syndicat indépendant des polisseuses et finisseuses de Genève (date de création inconnue), de l'Association des ouvrières polisseuses de boîtes de Genève (1870) ou encore du Syndicat des Ouvrières sur cadrans de La Chaux-de-Fonds (1906).

Les organisations strictement féminines restent toutefois assez rares, et les ouvrières se retrouvent plutôt dans les plus nombreuses associations dites mixtes, représentant des métiers réunissant hommes et femmes. Au fil du temps, on voit ainsi naître l'Association des ouvriers et ouvrières ressortissant de la fabrique de bijouterie de Genève (1867), puis, à la fin des années 1880, la Fédération des ouvriers et ouvrières faiseurs de cadrans d'émail, la Société des ouvriers et ouvrières travaillant sur les ébauches et finissages de Saint-Imier et environs, la section des ouvriers et ouvrières faiseurs de cadrans de Bienne et environ ou encore le Syndicat des Ouvriers et Ouvrières des Ebauches, Assortiments, Finissages et Mécanismes de Villeret. On notera même, bien que cela devienne de plus en plus rare à la fin du siècle, la création d'une section réunissant patrons, ouvriers et ouvrières pierristes à Tramelan en 1887. Plus tard encore naît la Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières diamantaires de Genève (1905). La dénomination masculine ou neutre de certaines organisations peut aussi cacher une représentation féminine importante ; c'est le cas de la Fédération ouvrière des aiguilles datant de 1907, qui regroupe les «faiseuses d'aiguilles», ou la Fédération des termineurs de la boîte créée

en 1902 où l'on retrouve les polisseuses. L'absence fréquente de liste de membres en rend toutefois le repérage très difficile.

Si ces organisations auront des durées de vie très diverses et des buts parfois très différents, les sections et fédérations intégrant des femmes, y compris certaines organisations strictement féminines, sont menées par des hommes. Le syndicat des ouvrières sur cadrans de La Chaux-de-Fonds, par exemple, est présidé par Léopold Geiser en 1906, et ses statuts ne mentionnent pas la possibilité d'une présidente, alors qu'ils prévoient explicitement les fonctions de caissière ou de vice-présidente.

Tant dans le rythme de développement que dans les caractéristiques générales, la mobilisation féminine semble se calquer sur le mouvement masculin et participer de son dynamisme. Elle reproduit la division du travail en vigueur dans cette industrie et est souvent placée sous un contrôle masculin. Si les ouvrières participent à l'activité syndicale, c'est selon toute vraisemblance en occupant plutôt un rôle de second plan et en se ralliant à l'autorité et aux décisions masculines.

Freins et exclusions

Malgré la présence de plusieurs associations intégrant les femmes et le taux de syndicalisation plutôt élevé, l'organisation des ouvrières ne va pas pour autant de soi ; elles doivent en réalité surmonter de nombreux obstacles. Certains de nature très pratique. La Société des graveurs de Genève exige par exemple de ses membres un minimum de gain mensuel de 120 francs dans le courant des années 1890[14]. Il est alors bien difficile pour une ouvrière d'atteindre ce revenu même si l'on prend en compte un salaire très élevé de 5 francs par jour. Le travail à domicile constitue un autre obstacle. La même Société des graveurs de Genève veille à disposer d'un délégué dans chaque atelier de la ville, qui assure notamment le recrutement. Si ce système permet d'entrer rapidement en contact avec tous les ouvriers d'atelier, il est beaucoup plus difficile d'établir un lien avec les polisseuses travaillant à domicile. Meyer évoque également la difficulté pour les ouvrières de participer à des réunions syndicales après une journée de travail de plus de dix heures et avec des obligations familiales à assurer[15]. Ces éléments représentent des freins

14 Paul Maerki, *Les mémoires d'un cabinotier,* Genève, Ed. du Journal de Carouge, 1931.

15 Urs Meyer, *op. cit.*

qu'il ne faut pas négliger, mais la (non-)mobilisation des femmes durant cette période relève aussi et peut-être surtout d'oppositions beaucoup plus profondes, de nature idéologique. Certaines associations ou syndicats, dont les plus puissants, n'hésitent pas à exclure très officiellement les femmes autant du métier que du syndicat. Cette tendance se renforce au tournant du 20e siècle avec l'accroissement du travail en fabrique et la mécanisation. De nombreux corps de métier se sentent alors menacés par cette main-d'œuvre féminine bon marché et tentent de se protéger en engageant une lutte ouverte contre l'engagement des femmes. Les exemples abondent. En décembre 1899, le comité de la section des ouvriers monteurs de boîtes de Porrentruy apprend qu'une jeune fille est entrée en apprentissage dans un atelier à Alle. Une délégation est envoyée auprès du patron pour faire cesser cet état de choses, car «il est défendu d'apprendre notre métier à des femmes». En novembre 1900, les ouvriers remonteurs et emboîteurs de la Société horlogère de Porrentruy font état de leurs revendications à la direction: refus du remontage en partie brisée, refus des emboîtages dans la partie remontage, pas de femmes dans la partie[16]. Une annonce signée du Syndicat des Ouvriers Horlogers, section de Tramelan, parue dans le journal local au début du siècle, enjoint les patrons à respecter la convention établie qui stipule l'interdiction d'engager des femmes dans la partie du remontage[17]. Les ouvriers faiseurs de pendants des ateliers de la Nationale à Saint-Imier se mettent en grève en 1905: parmi leurs revendications figure le renvoi des femmes des ateliers que l'entreprise possède à Champagne dans le canton de Neuchâtel[18]. Dans certains cas, l'acceptation des femmes se fait sous contrôle masculin et paternel: les membres de la Fédération des ouvriers faiseurs d'échappements n'autorisent que «leurs filles ou celles de leurs collègues syndiqués» à entrer en apprentissage[19].

De nombreuses femmes, intégrées jusque-là dans les syndicats, en sont aussi exclues. Le règlement de la section biennoise de la Fédération

16 Documents remis aimablement par M. François Kohler, Delémont.

17 Annonce parue dans *l'Echo du Jura* (date non connue) et reproduite dans L. Marti, *Une région au rythme du temps,* Saint-Imier, Éditions des Longines, 2007, p. 186.

18 *Municipalité de Saint-Imier (Suisse) 1905. Grève des ouvriers faiseurs de pendants travaillant dans les ateliers de la «Nationale» à Saint-Imier,* Mémoires d'Ici (Saint-Imier), dossier documentation «horlogerie».

19 Achille Grospierre, *Histoire du syndicalisme ouvrier dans l'industrie horlogère,* Genève, Imprimeries populaires, 1933, p. 117.

des syndicats ouvriers horlogers de 1901 regroupant les sections les plus influentes de la branche stipule que «le sexe féminin ne sera plus admis»[20].

Très souvent, le souci de se protéger contre la concurrence féminine s'associe à la peur de devoir engager des moyens financiers trop importants pour défendre les ouvrières et conduit à abandonner toute action en leur faveur. En 1901, la section des monteurs de boîtes de Porrentruy renonce «à mettre à contribution les finances de la section» dans un différend concernant l'achevage dans la boîte métal et acier, étant donné l'«avilissement des prix dans cette branche». Des collègues «se font fort de prouver que dans certaines régions jurassiennes et françaises le prix d'achevage en entier pour boîtes métal à cuvettes ne dépasse pas soixante centimes. Il est donc inutile de penser remédier à un état de choses existant depuis longtemps, attendu que très peu de boîtiers travaillant l'acier et le métal sont fédérés et qu'un nombre incalculable de femmes sont tolérées dans cette partie».[21]

Dans tous ces exemples, l'enjeu explicite de l'exclusion des femmes consiste d'abord en la protection du métier, les femmes apparaissent comme des voleuses d'emploi, dénaturant le métier et cassant les prix. Mais au travers de ces considérations d'inspiration corporatiste, c'est surtout l'accès des femmes au travail et la répartition des rôles sociaux qui font débat. Nombreuses sont alors les interventions publiques pour rappeler que la femme «destinée par Dieu à être l'ange de la famille» provoque la ruine de celle-ci dès qu'elle travaille en fabrique ; elle se trouve alors à l'origine de tous les maux qui frappent la société, de l'alcoolisme à la baisse de la natalité, en passant par son démembrement moral[22]. Pierre Coullery, inspirateur et instigateur des premiers mouvements sociaux dans les montagnes neuchâteloises, ne manque pas de soutenir cette conception dualiste défendue par la Première Internationale, à savoir que la place de la femme «est au foyer de la famille,

20 *Règlement unique pour les sections de la Fédération des syndicats ouvriers horlogers,* Bienne, Imprimerie Schweizer & Cie, 1901, Mémoires d'Ici (Saint-Imier), dossier documentation «horlogerie».

21 Document remis aimablement par M. François Kohler, Delémont.

22 Voir Pierre-Yves Donzé, «L'alcoolique et sa femme. La condition féminine dans le Jura de la Belle Époque (1880-1914)», in *Pour une histoire des femmes dans le Jura,* CEH, Lettre d'information n° 25, 2001, p. 113-118. Voir aussi la référence de la note suivante.

elle est l'éducatrice naturelle de l'enfant, elle seule peut le préparer à l'existence civique, mâle et libre». Il préconise d'arracher la femme non seulement «à la prostitution de la rue, mais encore à celle de l'atelier».[23] Le refus d'intégrer les ouvrières dans le mouvement ouvrier découle de ce refus de leur reconnaître un droit au travail, surtout en fabrique, et de la crainte de voir les rôles sociaux se modifier sous l'effet des transformations économiques.

Cette conception domine peu ou prou le mouvement syndical horloger depuis ses origines, mais se renforce clairement au tournant du 20e siècle, conduisant à des prises de position extrêmes à l'égard des femmes. Elle n'empêche pas pour autant l'existence d'autres points de vue.

Quelle organisation pour les femmes ?

Durant les années 1870 surtout, alors que différentes tendances s'affrontent dans le mouvement horloger, cette position appellera notamment des réactions de la part de courants ouvriers plus révolutionnaires, tant anarchistes que marxistes. Le *Bulletin de la Fédération Jurassienne* publie en 1872 un rapport portant le titre «La Femme», dans lequel il est dit: «La cause de ces maux [sociaux] n'est pas dans le travail de la femme, mais dans le monopole qu'exerce la classe exploitante ; que la propriété industrielle soit transformée en propriété collective, et l'on verra comme tout cela changera. [...] En attendant, nous croyons que notre travail à l'égard de la femme doit être de la faire entrer dans le mouvement ouvrier, afin qu'elle contribue à l'œuvre commune, au triomphe de notre cause, à l'émancipation du prolétariat, parce que, puisque devant l'exploitation il n'y a pas de différence de sexe, il ne doit pas y en avoir devant la justice.»[24] Le droit au travail pour les femmes est ici reconnu et la source de tous les maux doit être recherchée dans les rapports de production instaurés par le capitalisme. Rien ne permet d'affirmer que la Fédération jurassienne adhère à cette conception ; nous n'avons pas trouvé de prise de position officielle à ce sujet ou d'autres traces de débat. Ces idées circulent néanmoins parmi les ouvriers, puisque c'est fort de cette conception égalitariste que l'atelier coopératif fondé au Locle par

23 Citations tirées de Brigitte Studer, *op. cit.*, p. 221-222.

24 «La Femme», Rapport présenté au Congrès de Saragosse par le Conseil Fédéral Espagnol, publié dans le *Bulletin de la Fédération Jurassienne,* n° 7, 15 mai 1872.

six graveurs et guillocheurs en 1869 introduit le principe d'égalité de salaire pour toutes et tous, sans distinction. Pour autant que l'on puisse en juger, ce type d'expérience reste toutefois assez marginal.

Plus significative est sans doute la décision de l'Union ouvrière suisse, ancêtre de l'Union syndicale suisse, de faire figurer l'égalité de salaire entre hommes et femmes dans le programme adopté lors de son premier congrès à Olten en 1873. Durant ce congrès, auquel participent plusieurs délégations horlogères, mais qui ne réunit que des hommes, trois associations d'ouvrières genevoises, dont les ouvrières polisseuses ressortissant de la fabrique de bijouterie, tentent de faire entendre leur voix en envoyant par écrit leur revendication principale:

> «Comme le congrès [...] s'est fixé pour but de réunir toutes les forces productives en une organisation solidaire, vous ne pouvez omettre de prendre en compte, comme c'est malheureusement trop souvent le cas, que le contingent des ouvrières joue un rôle très important dans l'industrie moderne. Les statistiques du travail nous montrent qu'une organisation syndicale ne peut être sérieuse et représentative sans y intégrer les branches d'industrie employant des femmes. [...] L'ouvrière doit prendre part à tous vos efforts d'amélioration, non seulement comme source de vos maux et de vos misères, mais bien davantage comme force productive, avec laquelle vous devez compter. N'en faites pas l'ennemie qui retarde le progrès en se faisant exploiter dans les fabriques et les ateliers et en apportant la ruine morale dans les foyers.»[25]

Cette revendication sera finalement entendue par le social-démocrate et réformiste Herman Greulich, fondateur et secrétaire de l'Union ouvrière suisse, anti-anarchiste et à priori peu favorable au travail des femmes, mais qui finit par concéder qu'il n'est plus possible de l'éviter ; il déclare en 1876 que «nous devons cesser de nous raconter qu'il faut d'abord que les travailleurs masculins se libèrent et ensuite seulement ce sera le tour des femmes. [...] Si les ouvriers organisés veulent que les femmes, qui sont aujourd'hui des concurrentes hostiles pour eux sur le marché du travail, entrent à leurs côtés dans le combat entrepris, les travailleurs masculins doivent inscrire sur leurs drapeaux, ouvertement et sans réserves, l'égalité complète de leurs camarades de travail».[26] Cet avis

25 *Protokoll des ersten allgemeinen Schweizerischen Arbeiter-Kongresses zu Olten am 1.,2.,3. Juni 1873,* p. 20, Archives sociales suisses, Zurich, traduction de l'auteure.

26 Cité dans *Un siècle d'Union syndicale suisse,* Fribourg, Office du livre SA, 1980, p. 127.

influence la décision de l'Union ouvrière suisse, qui se prononce en 1876 pour l'intégration des femmes dans le mouvement syndical.

Même si, dans ces exemples, le principe d'une intégration semble acquis au nom de l'égalité entre les sexes, le choix du mode d'intégration des ouvrières n'ira pas pour autant sans problème. Tout un débat se développe dans le monde horloger quant à la pertinence de créer ou non des sections strictement féminines. Le mouvement anarchiste y est favorable en mettant l'accent sur les spécificités de la situation des femmes et en se réclamant de convictions antiautoritaires, mais son influence diminuera toutefois à partir de la fin des années 1870. La création de syndicats féminins heurte en revanche les tendances plus centralisatrices, dans la mesure où elle remet en question le principe de l'unité de toutes les forces ouvrières. Herman Greulich, fervent partisan d'un syndicat fort et unitaire, défend la création de syndicats mixtes. C'est sous son influence qu'apparaissent à la fin des années 1880 les nombreuses sections horlogères mixtes citées plus haut. Certaines consentent d'ailleurs des efforts particuliers pour favoriser le recrutement des femmes, dont la Société des ouvriers et ouvrières travaillant sur les ébauches et finissages de Saint-Imier et environs créée en 1887 qui instaure un montant de cotisations différencié selon les sexes: 2 francs pour les ouvriers, 1 franc pour les ouvrières[27].

Une façon de contourner le problème consiste parfois aussi à admettre la nécessité d'une organisation séparée pour un temps déterminé ; il ne s'agit alors que d'une étape transitoire dans le regroupement de toute la classe ouvrière. La création du syndicat des ouvrières sur cadrans de La Chaux-de-Fonds repose sur le constat que:

> «La position de l'ouvrière étant plus misérable, plus pénible et plus humiliante que celle de l'ouvrier ; La femme et l'enfant étant moins payés que l'homme et cela constituant une inutile concurrence pour ce dernier, tout en provoquant le chômage ; Le travail de fabrique fait par la femme devant se faire par elle que volontairement, son rôle social n'étant pas le même que celui de l'homme et le système actuel de production devant disparaître ; Vu ces constatations, il est de toute nécessité que les ouvrières se groupent en syndicat pour défendre et améliorer leur situation.»[28]

27 Selon une information parue dans la *Fédération horlogère* du 4 mars 1887.

28 *Règlement du Syndicat des Ouvrières sur Cadrans de La Chaux-de-Fonds,* La Chaux-de-Fonds, Imprimerie Moderne, Fritz Nettler-Wyss, 1906, Archives sociales suisses, Zurich.

Ce règlement aux accents révolutionnaires propose une autre conception de la femme ouvrière, cette fois présentée comme exploitée, misérable, privée de liberté, obligée de travailler en fabrique, autant de traits qui justifient une organisation féminine spécifique. Il insiste par ailleurs sur l'absence de distinction de nationalité, une problématique qui n'apparaît que très peu dans le débat horloger de cette période. Mais l'objectif final mentionné explicitement dans les statuts demeure toutefois la fusion à court terme avec la Fédération des ouvriers émailleurs et le rapprochement avec les syndicats locaux.

Quelle que soit l'orientation idéologique, la syndicalisation des femmes durant cette période représente une question épineuse, et les réponses données manquent souvent de clarté, notamment parce que le droit des femmes au travail ne sera lui-même jamais véritablement acquis. Surtout, face aux hésitations des mouvements socialistes révolutionnaires, les options dualistes trouveront un terrain propice pour s'imposer et perdurer.

Peu de revendications spécifiques

L'exemple des ouvrières sur cadrans de La Chaux-de-Fonds et les réflexions de la Fédération jurassienne mettent l'accent sur l'existence d'une problématique spécifiquement féminine. Mais dans les sources consultées, il est toutefois rare de voir figurer des mesures ou revendications particulières. Le syndicat indépendant des polisseuses et finisseuses milite pour l'établissement d'une convention au sein du métier pour contrôler les tarifs en vigueur et l'accès à l'apprentissage au milieu du 19e siècle, alors que l'association des ouvrières polisseuses de boîtes de Genève se fixe pour but en 1870 de «resserrer leurs liens de confraternité, de faciliter leurs relations, aux fins de se procurer mutuellement de l'ouvrage et de se secourir en cas de maladie ; de former un fonds social qui permette l'augmentation et le maintien des prix de main-d'œuvre, en sorte que chacune puisse gagner honorablement sa vie».[29] Ces revendications et le texte lui-même correspondent à ce que l'on peut retrouver dans de nombreux règlements de syndicats masculins. La création de secours mutuels, la volonté d'établir des conventions pour la

29 *Règlement de l'Association des ouvrières polisseuses de boîtes de Genève,* Genève, Imprimerie coopérative, 1870, p. 3, Archives sociales suisses, Zurich.

défense du métier et les tarifs, la lutte pour les salaires dominent l'action syndicale des femmes comme des hommes. Dans un esprit plus radical, la volonté de «donner une forte éducation basée sur les principes d'économie sociale» figure dans les buts du syndicat des ouvrières sur cadrans de La Chaux-de-Fonds, accompagnée de la défense «par tous les moyens» des droits de l'ouvrière et de la recherche de l'amélioration de sa situation économique et professionnelle. On retrouve ces mêmes préoccupations dans le règlement du Syndicat des Ouvriers et Ouvrières des Ébauches, Assortiments, Finissages et Mécanismes de Villeret, qui insiste sur sa volonté de sauvegarder les «intérêts moraux, intellectuels et matériels de ses membres» et de les «préparer à la réalisation de leur émancipation»[30]. Si ces règlements dépassent les questions purement matérielles et manifestent des tendances plus révolutionnaires, ils ne présentent pas pour autant de dispositions particulières adaptées à la situation des ouvrières. Ce n'est que dans quelques cas que de telles dispositions peuvent apparaître. Nous avons déjà mentionné la fixation de montants de cotisations différents, il faut aussi citer une mesure introduite par la caisse de secours de la Chambre syndicale des Ouvriers et Ouvrières Diamantaires de Genève qui prévoit en 1867 une indemnité particulière en cas d'accouchement: l'ouvrière syndiquée a droit à 30 francs, ce qui correspond à 15 jours d'indemnisation pour «maladie ordinaire». Il faut y voir une première ébauche de congé maternité dont la précocité mérite d'être soulignée. Mais ce type de disposition reste rare, et, la plupart du temps, l'entrée des femmes dans le mouvement horloger ne s'accompagne pas de revendications spécifiques, particulièrement originales ou innovantes. L'enjeu de cette période pour les femmes réside plutôt dans l'accès à une reconnaissance du statut d'ouvrière et, partant, de l'existence d'un ensemble de revendications communes.

Et si les femmes ne voulaient pas ?

Nous l'avons souligné plus haut, l'opinion des femmes elles-mêmes n'apparaît guère, et savoir, par exemple, ce qu'elles pensent de

30 *Règlement du Syndicat des Ouvriers et Ouvrières des Ebauches, Assortiments, Finissages et Mécanismes de Villeret,* 1906, p. 3-4, Mémoires d'Ici (Saint-Imier), fonds du Parti socialiste de Villeret.

l'organisation syndicale et de leur participation s'avère très difficile. Il n'est toutefois pas certain qu'elles adhèrent toujours spontanément et avec enthousiasme aux syndicats, même lorsque ceux-ci n'y mettent pas d'entraves. C'est en tout cas ce que laissent penser quelques exemples, relatés dans la littérature syndicale. Ils datent surtout du moment où, à la fin du 19e siècle, différents métiers cherchent à imposer la notion de syndicat obligatoire pour tous les ouvriers et ouvrières.

En 1894, par exemple, les ouvriers et ouvrières syndiqués de la fabrication d'ébauches Kummer de Bettlach se mettent en grève pour s'opposer à une baisse de tarif, ils revendiquent dans le même temps la syndicalisation de l'ensemble du personnel. Après différentes péripéties, le patron renonce à la baisse et la plus grande partie des non-syndiqués se rallie à la demande de syndicalisation, sauf deux ouvrières. La version syndicale officielle du récit rapporte que ces deux ouvrières étaient «encouragées par le fabricant»[31]. Une analyse plus nuancée relève que les deux ouvrières «s'étaient vues infliger une amende pour trahison» par le syndicat[32] et que le patron les avait soutenues dans leur refus de payer. Quelle que soit la version, les ouvriers y voient une provocation et se lancent dans une nouvelle grève aux conséquences désastreuses, les patrons de la branche ayant choisi de répondre par un lock-out généralisé. Les ouvriers ne peuvent résister et doivent avouer leur défaite, la Fédération des ouvriers horlogers épuise toutes ses ressources dans le soutien aux grévistes et doit faire face à une faillite retentissante dont elle ne se relève pas. On ose à peine imaginer ce qu'il est advenu des deux ouvrières.

Un autre exemple de «refus» apparaît dans une lettre largement diffusée par la Fédération des Ouvriers Décorateurs et Termineurs de la boîte en 1911:

> «Différentes plaintes ont été faites jusqu'à ce jour relativement à des ouvrières polisseuses et finisseuses refusant de faire partie du syndicat ou, si elles en font partie, déclarent ne plus pouvoir payer les cotisations pour des motifs inadmissibles. Les démarches faites auprès des récalcitrantes ayant

31 Charles Schürch, *Travail et prévoyance sociale,* La Chaux-de-Fonds, Imprimerie Haefeli, 1948, p. 52.

32 Gisèle Habersaat-Ory, «Moments cruciaux dans l'histoire des grèves», in Erich Gruner, *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914,* Bd II/2, Zurich, Chronos Verlag, 1988, p. 1051.

eu un résultat peu satisfaisant, il a été décidé par les comités centraux des deux fédérations de prendre des mesures énergiques, c'est-à-dire de mettre strictement en vigueur les articles de notre convention»,

à savoir d'exclure les femmes du métier, sauf celles qui auraient fait leur apprentissage avant 1892[33].

Que cachent ces refus, quels sont ces motifs inadmissibles ? Nous n'en savons pas plus. Si ce n'est que l'historiographie syndicale présente souvent ces femmes comme traîtresses, manipulées, à la merci du patronat, incapables de se défendre seules, récalcitrantes ou résistantes faute de comprendre l'intérêt du syndicat, etc. Une troisième image qui s'ajoute à celles de la voleuse d'emploi ou de l'exploitée et qui servira souvent à justifier l'exclusion des femmes du mouvement ou, au contraire, à renforcer leur encadrement, mais beaucoup plus rarement à admettre la possibilité d'une éventuelle différence de point de vue ou d'autres formes de revendications et de lutte.

Relevons à ce titre que, tout au long du 20e siècle, des ouvrières de l'horlogerie, syndiquées ou non, lanceront des mouvements spontanés importants et réussiront à contourner les freins imposés dans les organisations existantes pour faire valoir leurs revendications[34]. Il est impossible de savoir si c'est déjà le cas au 19e siècle, la chronique des grèves se faisant alors systématiquement au masculin. En tous les cas il n'existe guère pour elles d'alternative face à la toute puissance et à l'intransigeance du syndicat officiel et un refus d'adhérer se paie très cher.

Tantôt interdites d'accès aux organisations syndicales, tantôt privées de tout soutien faute d'y adhérer, tantôt sollicitées, tantôt exclues, les ouvrières de l'horlogerie ont été tout au long du 19e siècle l'objet de décisions contradictoires sur lesquelles elles n'ont eu que peu de prise. À se demander même si parfois résister n'a pas été le seul moyen de laisser une trace…

33 *Lettre circulaire de la Fédération des Ouvriers Décorateurs et Termineurs de la Boîte,* Bienne, février 1911 et *Convention entre La Société Générale de Décoration de Boîtes or et La Fédération des Ouvriers Décorateurs de la Boîte de Montre, 1912,* Mémoires d'Ici (Saint-Imier), dossier documentation «horlogerie».

34 On les retrouve à l'origine de grèves marquantes comme par exemple celle du cadran métal en 1937, celle de Bulova en 1976 ou dans la grève des femmes de 1991.